

## ARRETE DU MAIRE

LE MAIRE DE LA VILLE DE CARBON-BLANC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2211-1, L2212-1 et L2213-1 à 5 ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R414-14, R411-25 à 28 et R411-1 à 9 ;

Vu la circulaire n°86-230 du Ministère de l'Intérieur relative à l'exercice des pouvoirs de Police par le Maire, le Président du Conseil Général et le représentant de l'Etat dans le département en matière de circulation routière ;

Vu le décret n° 91-1147 du 14 octobre 1991 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution ;

Considérant les travaux de tirage de câbles fibres optiques, 7 au 19 rue Racine, 7 rue des Mimosas, 41 rue de la Lande, 10 au 18 rue du Plateau, 2 rue de la Vigne et 1 rue des Acacias à Carbon-Blanc, sur une durée d'un mois, à compter du 4 septembre 2019, pendant une demi-journée en circulation alternée, réalisés par l'entreprise ENGIE INEO, avenue du Docteur Sninazi, ZI la Palu, 33083 Bordeaux ;

## ARRETE :

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : A compter du 04 septembre 2019, sur une durée d'un mois, pendant une demi-journée, l'entreprise ENGIE INEO est autorisée à effectuer les travaux de tirage de câbles fibres optiques dans les rues suivantes à Carbon-Blanc :

- 7 au 19 rue Racine
- 7 rue des Mimosas
- 41 rue de la Lande
- 10 au 18 rue du Plateau
- 2 rue de la Vigne
- 1 rue des Acacias

**ARTICLE 2** : La circulation sera alternée au droit des travaux.

**ARTICLE 3** : La signalisation sera mise en place et conservée par le soin de l'entreprise ENGIE INEO conformément à la réglementation en vigueur.

**ARTICLE 4** :

- Monsieur le Brigadier Chef Principal de la Police Municipale de Carbon-Blanc
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Carbon-Blanc
- Monsieur le Président de Bordeaux Métropole
- L'entreprise ENGIE INEO, demandeur

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CARBON-BLANC, le 03 septembre 2019  
Po/Alain TURBY,



Maire de Carbon-Blanc,  
Conseiller métropolitain  
Délégué à la métropole numérique.

